



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE Session 2024**

**Votre situation : CANDIDAT EN FORMATION CONTINUE (hors GRETA)  
(Situation de perfectionnement)**

### **1. LES ÉCHÉANCES**

- Les inscriptions au CAP Accompagnant éducatif petite enfance se déroulent du **lundi 16 octobre 2023, à 9 h, au vendredi 17 novembre 2023, à 17h.**  
Votre dossier d'inscription devra être adressé au Rectorat (DEC12) au plus tard le **mardi 21 novembre 2023** (cachet de la poste faisant foi).
- Les pièces justificatives devront être adressées, **par courrier recommandé avec accusé de réception** :
  - **Au RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE LILLE - Hôtel Académique**  
Département des Examens et Concours DEC 12 – CAP AEPE  
144 Rue de Bavay  
BP 709  
59033 LILLE CEDEX  
Au plus tard pour le **mercredi 20 mars 2024** pour les **attestations d'expérience professionnelle et les attestations de PFMP complémentaires (stages)**, si nécessaire,
  - **Au CENTRE D'EXAMEN au sein duquel vous serez affecté** :  
Au plus tard pour le **vendredi 19 avril 2024** :
    - les 2 fiches de l'épreuve EP1, l'attestation d'expérience professionnelle auprès d'enfants de 0 à 3 ans ou l'attestation de PFMP (stage) si vous n'avez pas d'expérience professionnelle auprès de ce jeune public
    - et le projet de l'épreuve EP3 si vous choisissez cette option.

### **2. LES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES**

#### **2.1 – Les conditions d'expérience professionnelle**

**Il convient de justifier d'au moins quatorze semaines d'expérience professionnelle et/ou de stage, soit 448 heures, dont au moins une période auprès d'enfants de zéro à trois ans pour être autorisé à passer l'épreuve EP1.**

Les exigences sont :

- Une durée totale d'au moins 14 semaines (448 heures) d'expérience professionnelle et/ou de stage,
- Une expérience professionnelle ou un stage auprès d'enfants de zéro à 3 ans,
- Au moins deux contextes d'exercice professionnel complémentaires,
- Le ou les certificats de travail attestent que vous avez exercé les activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités du CAP Accompagnant éducatif petite enfance en qualité de salarié :
  - à temps plein pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen,
  - ou à temps partiel pendant 1 an au cours des 2 années précédant l'examen.

**Vous fournirez les justificatifs correspondant à au moins 14 semaines ou 448 heures.**

#### **Remarques :**

- Une expérience professionnelle d'AVS ou d'AESH n'est pas recevable pour le CAP AEPE.
- Le baby-sitting occasionnel n'est pas reconnu pour le CAP AEPE.
- **Si vous ne possédez pas d'expérience professionnelle auprès d'enfants de zéro à 3 ans, vous devez effectuer un stage auprès d'enfants de moins de 3 ans, exigé pour passer l'épreuve EP1.** Aucune durée minimum n'est imposée pour ce stage. La ou les attestations de stage seront jointes aux certificats de travail.

**Attention :**

- Si la durée minimum exigée pour l'expérience professionnelle n'est pas atteinte, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter aux épreuves professionnelles,
- Si les justificatifs et documents ne sont pas réceptionnés, par courrier recommandé avec accusé de réception, aux dates et lieux indiqués précédemment, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter aux épreuves professionnelles.

**2.2 – Les lieux de stage possibles auprès d'enfants de zéro à 3 ans :**

- Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : crèches collectives, haltes garderies, crèches familiales, crèches parentales, jardins d'enfants, micro-crèches (moins de 10 enfants) ;
- Auprès d'un assistant maternel agréé ou dans une Maison d'Assistants Maternels (MAM) ;
- Dans un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans.

**Attention :**

- Les stages en RPE (relais petite enfance), anciennement RAM (relais assistants maternels), ne sont pas acceptés pour le CAP AEPE.
- Le temps de cantine (restauration scolaire) n'est pas reconnu pour le CAP AEPE.
- Les stages en maternité ou en hôpital ne sont pas autorisés pour le CAP AEPE.

**3. LES ÉPREUVES PROFESSIONNELLES**

**3.1 - L'épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant »**

*Epreuve orale : exposé puis entretien d'une durée totale de 25 minutes*

*Coefficient 6*

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

**Pour cette épreuve, une expérience professionnelle ou une période de stage auprès d'enfants de moins de 3 ans est obligatoire, quelle qu'en soit la durée. En l'absence de cette expérience, vous ne serez pas autorisé(e) à présenter l'épreuve EP1 et la note de zéro vous sera attribuée à cette épreuve.**

Vous présenterez **deux fiches au jury** : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités conduites auprès d'enfants de zéro à trois ans. Avec ces fiches, vous devez fournir l'attestation correspondant à vos stages auprès d'enfants de zéro à trois ans.

Le modèle à utiliser pour rédiger ces fiches se trouve en annexes 5 et 6 de ce dossier.

Un document intitulé « Conseils pour la rédaction des 2 fiches d'activité EP1 » et des fiches en format WORD sont mis à votre disposition sur le site du Département des Examens et Concours de l'Académie de Lille, pour ce diplôme. Vous conserverez un exemplaire de chaque fiche.

### **Transmission des deux fiches relatives à l'épreuve EP1**

**Les deux fiches d'activité en double exemplaire, doivent être réceptionnées avec l'attestation d'activité professionnelle ou d'expérience ou de stage auprès d'enfants de 0 à 3 ans, le vendredi 19 avril 2024, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Centre d'examen.**

Vos noms, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Chaque fiche sera présentée au format d'une feuille A4 recto verso maximum.

Des modèles de fiches sont fournies en annexes 5 et 6.

- Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

**En cas de non-conformité des fiches ou en l'absence des deux fiches, la note de zéro vous sera attribuée à cette épreuve (qui n'est pas éliminatoire).**

### 3.2 - L'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif ».

Epreuve écrite d'une durée d'1 h 30

Coefficient 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

### 3.3 - L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».

Epreuve orale : exposé puis entretien d'une durée totale de 25 minutes

Coefficient 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas.

Si vous êtes assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile, vous avez le choix entre deux options, soit « avec projet d'accueil réel », soit « sans projet d'accueil réel ».

Si vous travaillez en structure d'accueil (EAJE, école maternelle, ACM...), vous présentez obligatoirement l'option « sans projet d'accueil réel ».

#### **Attention : le choix de l'option s'effectue au moment de l'inscription à l'examen, ce choix est définitif.**

**Option « sans projet réel »** : vous disposez d'un temps de préparation de 1 h 30 pour élaborer un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire fourni (sujet). Vous présentez ensuite ce projet au jury.

**Option « avec projet réel »** : vous présentez au jury votre projet d'accueil réel qui prend appui sur votre contexte d'intervention professionnelle du domicile (5 pages au maximum).

Si vous avez choisi cette option « avec projet d'accueil réel » à l'épreuve EP3, vous devrez rédiger ce projet et l'envoyer en double exemplaire au Centre d'examen. Vos nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut du projet.

Le jour de l'épreuve, vous vous présenterez avec un exemplaire de votre projet.

Un document intitulé « EP3 Conseils pour la rédaction du projet d'accueil pour les assistants maternels ou employés à domicile » est mis à votre disposition sur le site du Département des Examens et Concours de l'Académie de Lille, pour ce diplôme.

**Si le projet d'accueil réel n'est pas réceptionné au Centre d'examen au plus tard le vendredi 19 avril 2024, par courrier recommandé avec accusé de réception, vous ne serez pas autorisé(e) à passer l'épreuve EP3 et la note de zéro vous sera attribuée à cette épreuve (qui n'est pas éliminatoire).**

## 4. LES DIPLÔMES PERMETTANT DE BÉNÉFICIER DE DISPENSES D'ÉPREUVES

## PROFESSIONNELLES

Les titulaires de certains diplômes peuvent être dispensés de certaines épreuves professionnelles du CAP AEPE :

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »	Titre Assistant (e) de vie aux familles	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile
Ministère responsable de la certification	<i>Sports</i>	<i>Emploi</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Education nationale et jeunesse</i>	<i>Education nationale et jeunesse</i>
EP1 : Accompagner le développement		Dispense	Dispense	Allègement (de formation)	Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

### 5. LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À ENVOYER :

- L'annexe 1 : Récapitulatif de l'expérience professionnelle et/ou des périodes de stage,
- L'annexe 2 : Justificatif de l'expérience professionnelle en structure d'accueil collectif (un justificatif par employeur),
- L'annexe 3 : Récapitulatif de l'expérience professionnelle en qualité d'Assistant(e) maternel(le) agréé(e), et les justificatifs,
- L'annexe 4 : Attestation de stage complémentaire,
- L'annexe 5 : Épreuve EP1 - Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien (double exemplaire),
- L'annexe 6 : Épreuve EP1 - Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages (double exemplaire).

**Il est conseillé de conserver vos documents originaux et de fournir des copies pour l'examen.**

En l'absence de **réception** des documents et justificatifs conformes au règlement d'examen aux dates et lieux précisés, **par courrier recommandé avec accusé de réception**, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter aux épreuves professionnelles.

Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) sont précisées par l'arrêté du 30 novembre 2020 paru le 12 décembre 2020 au Journal Officiel :  
[https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP\\_AEPE.html](https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html)

**Vérification du dossier par le candidat :****Tableau récapitulatif des justificatifs documents à envoyer au Rectorat**

Dates butoir pour la réception des documents	Lieux d'envoi	Cocher	Documents
Mercredi 20 mars 2024	Rectorat DEC 12	<input type="checkbox"/>	Annexe 1 : Récapitulatif l'expérience professionnelle et/ou des périodes de stage.
		<input type="checkbox"/>	Annexe 2 : Justificatif de l'expérience professionnelle en structure d'accueil collectif (un justificatif par employeur).
		<input type="checkbox"/>	Annexe 3 : Récapitulatif de l'expérience professionnelle en qualité d'Assistant(e) maternel(le) agréé(e) et les justificatifs listés ci-après.
		<input type="checkbox"/>	Les contrats de travail ou attestations d'employeur (avec date de début et date de fin du contrat), numérotés conformément à l'annexe 3.
		<input type="checkbox"/>	Annexe 4 : Attestation de stage complémentaire
Vendredi 19 avril 2024	Centre d'examen	<input type="checkbox"/>	<b>Justificatif d'expérience professionnelle ou attestation de stage auprès d'enfants de 0 à 3 ans</b> (reprendre le modèle de l'annexe 2 ou de l'annexe 4 ou un justificatif établi par l'employeur).
		<input type="checkbox"/>	Annexe 5 : Épreuve EP1 – Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien (2 exemplaires).
		<input type="checkbox"/>	Annexe 6 : Épreuve EP1 – Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages (2 exemplaires).
		<input type="checkbox"/>	Projet d'accueil réel (uniquement si inscription à l'épreuve EP3 avec « projet d'accueil réel », en 2 exemplaires).

**Candidat(e) en formation continue - (Situation de perfectionnement)**

Nom de naissance: ..... Nom marital : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

**RÉCAPITULATIF DES PÉRIODES D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET / OU DE STAGE**

*Exigence : 14 semaines de 32 heures hebdomadaires (448 heures) auprès d'enfants de 0 à 6 ans dont au moins une période auprès d'enfants de 0 à 3 ans.*

**Expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance**

Nom et adresse de la structure ou de l'employeur	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	<input type="checkbox"/> Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) - Enfant de moins de 6 ans <input type="checkbox"/> EAJE – Enfant de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre : ..... (âge enfants : ..... )	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nombre de semaines : ... Nombre d'heures : .....
	<input type="checkbox"/> EAJE – Enfant de moins de 6 ans <input type="checkbox"/> EAJE – Enfant de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre : ..... (âge enfants : ..... )	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nombre de semaines : ... Nombre d'heures : .....
	<input type="checkbox"/> EAJE – Enfant de moins de 6 ans <input type="checkbox"/> EAJE – Enfant de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre : ..... (âge des enfants : ..... )	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nombre de semaines : ... Nombre d'heures : .....

**Tableau récapitulatif des compléments de stage nécessaires**

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	<input type="checkbox"/> EAJE – Enfant de moins de 6 ans <input type="checkbox"/> EAJE – Enfant de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre : ..... (âge des enfants : ..... )	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nombre de semaines : ... Nombre d'heures : .....
	<input type="checkbox"/> EAJE – Enfant de moins de 6 ans <input type="checkbox"/> EAJE – Enfant de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> École maternelle <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> Autre : ..... (âge des enfants : ..... )	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nombre de semaines : ... Nombre d'heures : .....



**Justificatif de l'expérience professionnelle (= attestation employeur)  
Un justificatif ou attestation par employeur**

**La structure (ou l'organisme d'accueil) :**

Nom : .....

Adresse : .....

N° d'immatriculation de l'entreprise : .....

Représenté(e) par M. (nom) : .....

Fonction : .....

**Atteste employer ou avoir employé la personne désignée ci-dessous :**

Nom : .....Prénom : .....

du..... au .....

Soit une durée effective totale de ..... jours

soit..... heures

pour réaliser les activités suivantes :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

auprès d'un public d'enfants de moins de 6 ans      oui       non

de moins de 3 ans      oui       non

Fait à ....., le .....

Signature et cachet de la structure ou de l'organisme d'accueil (cachet obligatoire)





## Récapitulatif de l'expérience professionnelle en qualité d'Assistant(e) Maternel(le) Agréé(e)

Après avoir complété le tableau ci-dessous, **joindre obligatoirement les justificatifs** mentionnés dans la dernière colonne : contrats de travail ou attestations employeur d'activité professionnelle.

Date du contrat	Nom et adresse du ou des employeurs	Date de naissance des enfants	Justificatifs (à repérer par un numéro)	
			N°	Nature du justificatif (contrat de travail, attestation établie par l'employeur, ...)
			1	
			2	
			3	
			4	
			5	

Fait à ....., le .....

**Nom de naissance:** ..... **Nom marital** .....

**Prénom :** .....

Signature :

## CAP Accompagnant éducatif petite enfance

### ATTESTATION DE STAGE COMPLÉMENTAIRE n°

Une attestation est à établir pour chaque stage

Je soussigné \_\_\_\_\_

Responsable de l'entreprise : Nom : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Certifie que M. \_\_\_\_\_

a effectué une période de formation en milieu professionnel (stage) de \_\_\_\_\_ semaines

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ soit \_\_\_\_\_ heures

en exerçant les activités suivantes \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

auprès d'enfants âgés de \_\_\_\_\_ (indiquer l'âge)

**en structure d'accueil collectif (EAJE / ACM / autre : .....)**

**ou à domicile ou en maison d'assistants maternels (MAM)**

*(Rayer les mentions inutiles)*

Nom et prénom du tuteur : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature et cachet de l'entreprise (cachet obligatoire)

## Justificatifs à joindre pour les stages en accueil individuel

### Cocher les cases correspondantes et compléter le document

**Pour les stages au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :**

L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans

Date de l'agrément : .....

**ET**

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE

Ou

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) est titulaire d'un diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ou de l'un des diplômes de niveau 3 permettant de demander une dispense d'épreuves professionnelles du CAP AEPE

**Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :**

Cet organisme de services à la personne est agréé pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans

**ET**

Date de l'agrément de cet organisme : .....

Le professionnel tuteur est titulaire du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE **et** il a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le secteur de la petite enfance

Ou

Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.

**En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter les épreuves professionnelles. Le diplôme ne lui sera pas délivré.**

## Annexe 5 (à rédiger recto-verso) RECTO

### CAP AEPE SESSION 2024

#### Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

##### *Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien*

Nom de naissance :

.....  
Nom d'usage :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance :

.....

N° de candidat : .....

Centre d'examen :

.....

***Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans***

## Annexe 5 VERSO

**CAP AEPE SESSION 2024**

**Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant**  
*Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien*

***Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans***

**Annexe 6 (à rédiger recto-verso) RECTO**

**CAP AEPE SESSION 2024**

**Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

**Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages**

Nom de naissance :

.....

Nom d'usage :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance :

.....

N° de candidat : .....

Centre d'examen :

.....

***Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans***

## Annexe 6 VERSO

CAP AEPE SESSION 2024

**Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

*Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages*

***Le contexte d'intervention concerne les enfants de zéro à 3 ans***